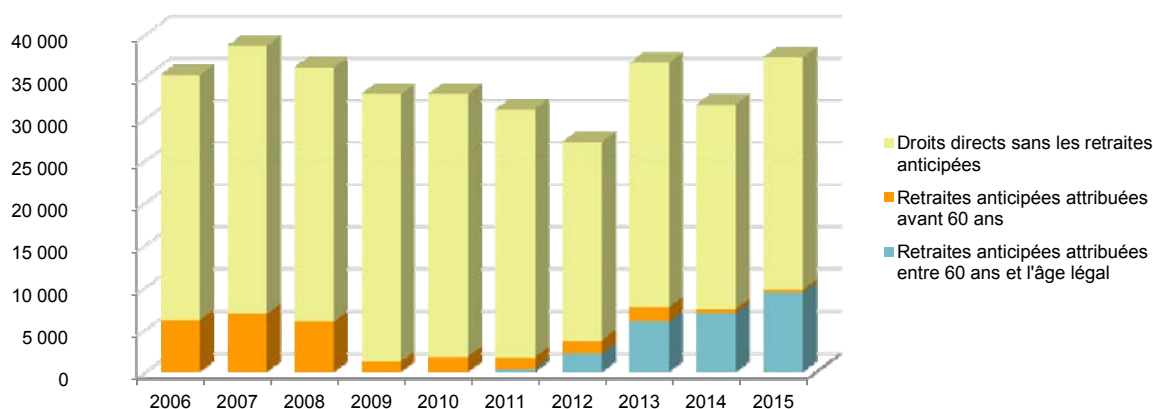




Retraités résidant en Carsat Aquitaine

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	18 718	26 966	45 684
Droits directs (retraites personnelles)	17 433	19 820	37 253
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 285	7 146	8 431
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	981	1 318	2 299

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 032	3 374	10 406
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,1 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	7,0%	8,6%	7,8%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,5%	12,2%	12,8%
Polypensionnés	61,2%	45,9%	53,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	305 123	398 758	703 881
Retraités percevant un droit direct seul	294 190	280 930	575 120
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 947	23 648	25 595
Retraités percevant les deux à la fois	8 986	94 180	103 166
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	3,3%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	47 523	17 270	64 793
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	723 €	580 €	642 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 129 €	963 €	1 049 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,9%	54,9%	41,1%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

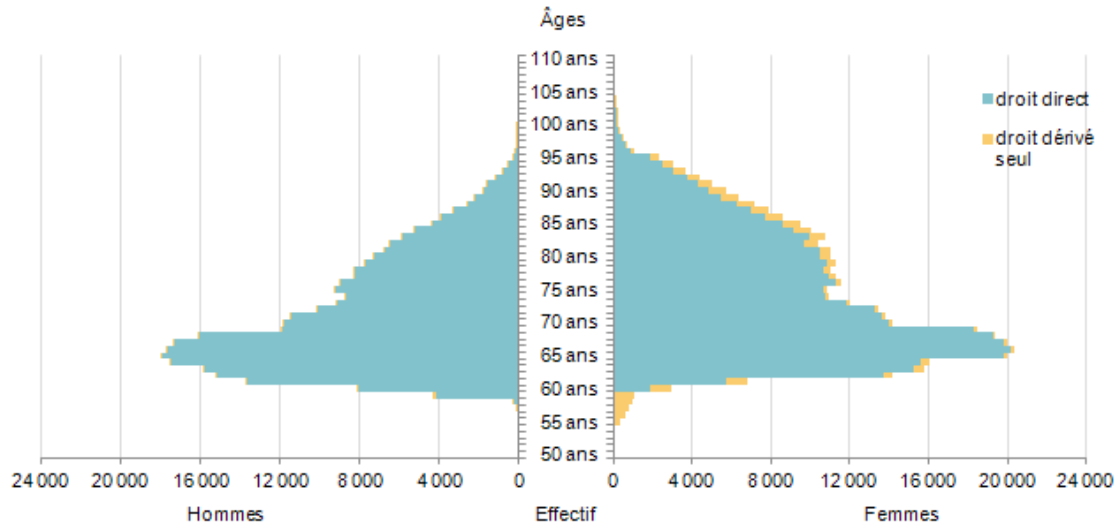
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

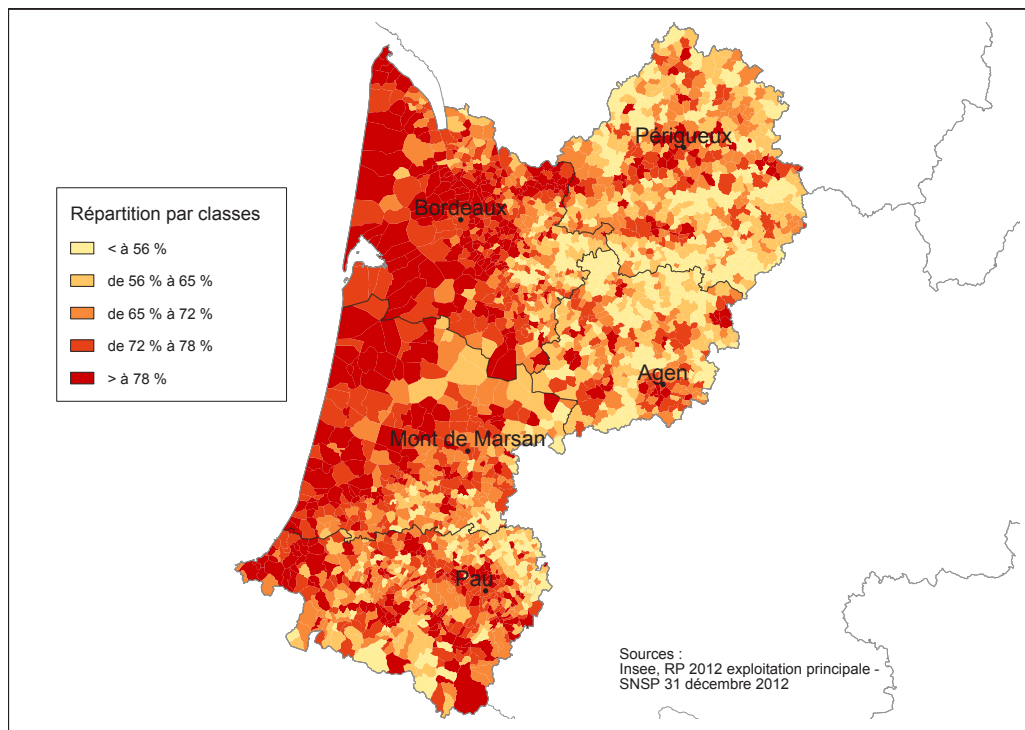
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Aquitaine



Prestataires payés par la Carsat Aquitaine

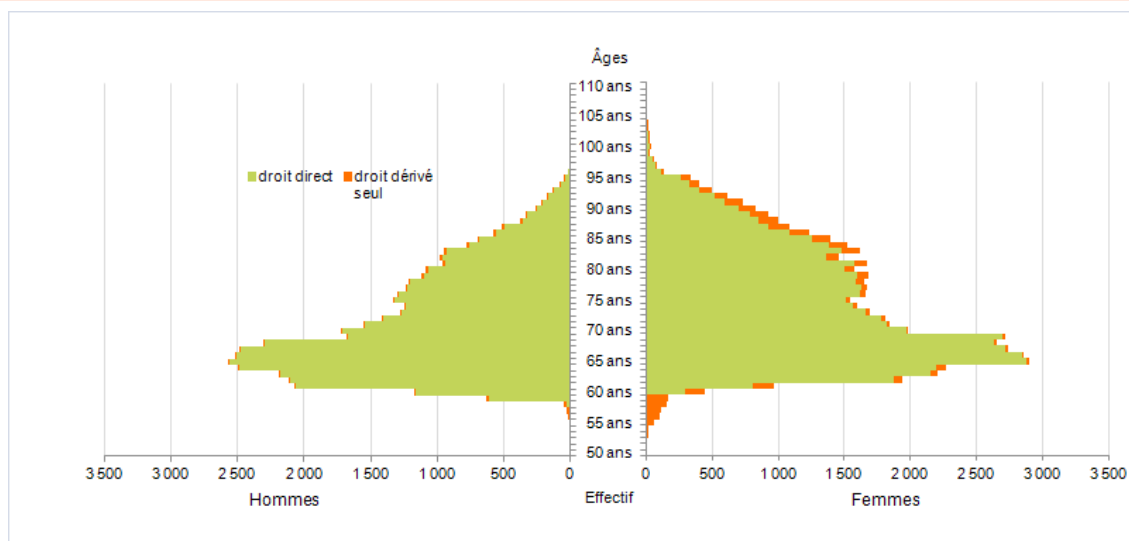
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
24 - Dordogne	36 912	48 745	85 657
33 - Gironde	113 590	147 889	261 479
40 - Landes	34 201	44 463	78 664
47 - Lot-et-Garonne	29 211	37 955	67 166
64 - Pyrénées-Atlantiques	56 452	75 575	132 027
Total Carsat Aquitaine	270 366	354 627	624 993
Total hors Carsat Aquitaine	21 885	27 415	49 300
Ensemble des prestataires	292 251	382 042	674 293

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 637	3 765	6 402
Droits directs (retraites personnelles)	2 404	2 664	5 068
Droits dérivés (retraites de réversion)	233	1 101	1 334
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	129	158	287
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 010	491	1 501
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,6 ans	62,1 ans
Droits dérivés	75,8 ans	73,0 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	69,1%	51,3%	59,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	43 951	56 801	100 752
Retraités percevant un droit direct seul	42 024	39 619	81 643
Retraités percevant un droit dérivé seul	392	3 629	4 021
Retraités percevant les deux à la fois	1 535	13 553	15 088
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,5%	3,4%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 069	2 666	9 735
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	649 €	549 €	592 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 091 €	937 €	1 014 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,7%	57,2%	44,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

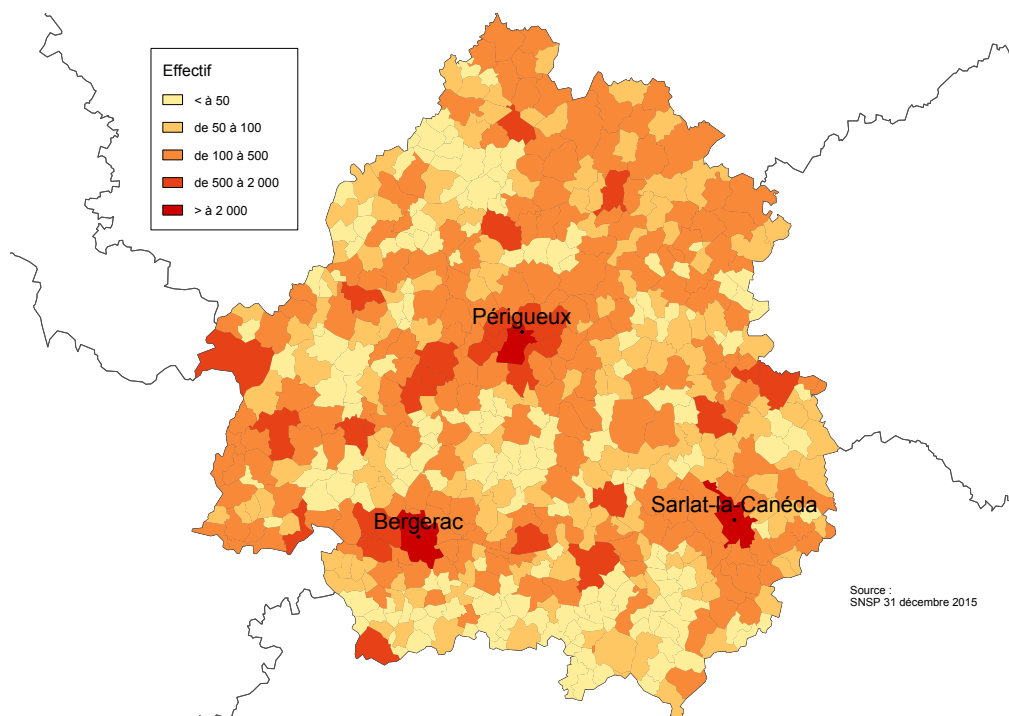
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Périgueux			
Nombre total de retraités	2 297	4 069	6 366
Retraités percevant un droit direct seul	2 197	2 694	4 891
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	245	257
Retraités percevant les deux à la fois	88	1 130	1 218
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	5,3%	5,5%
Bergerac			
Nombre total de retraités	3 187	4 644	7 831
Retraités percevant un droit direct seul	3 067	3 119	6 186
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	239	256
Retraités percevant les deux à la fois	103	239	1 389
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	4,5%	4,3%
Sarlat-la-Canéda			
Nombre total de retraités	1 101	1 519	2 620
Retraités percevant un droit direct seul	1 049	1 044	2 093
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	90	97
Retraités percevant les deux à la fois	45	385	430
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	3,9%	3,7%

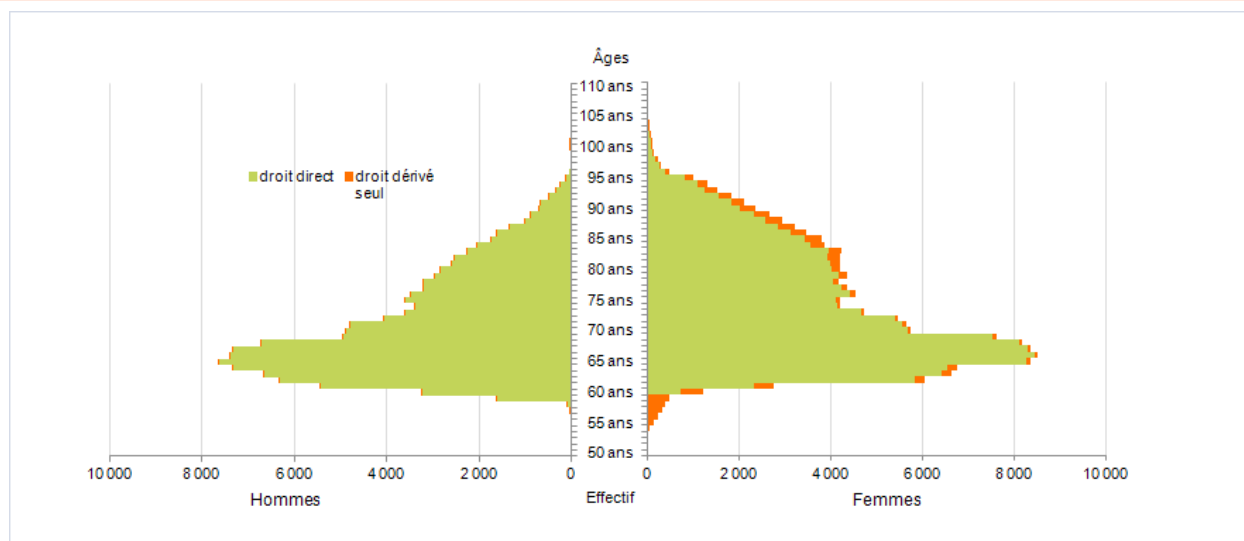
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	7 827	11 105	18 932
Droits directs (retraites personnelles)	7 379	8 302	15 681
Droits dérivés (retraites de réversion)	448	2 803	3 251
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	458	563	1 021
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 847	1 387	4 234
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,3 ans	72,9 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,0%	44,1%	50,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	123 894	162 014	285 908
Retraités percevant un droit direct seul	120 103	114 484	234 587
Retraités percevant un droit dérivé seul	531	9 412	9 943
Retraités percevant les deux à la fois	3 260	38 118	41 378
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,9%	3,4%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 921	6 593	24 514
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	764 €	603 €	673 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 148 €	988 €	1 073 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,4%	51,6%	38,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

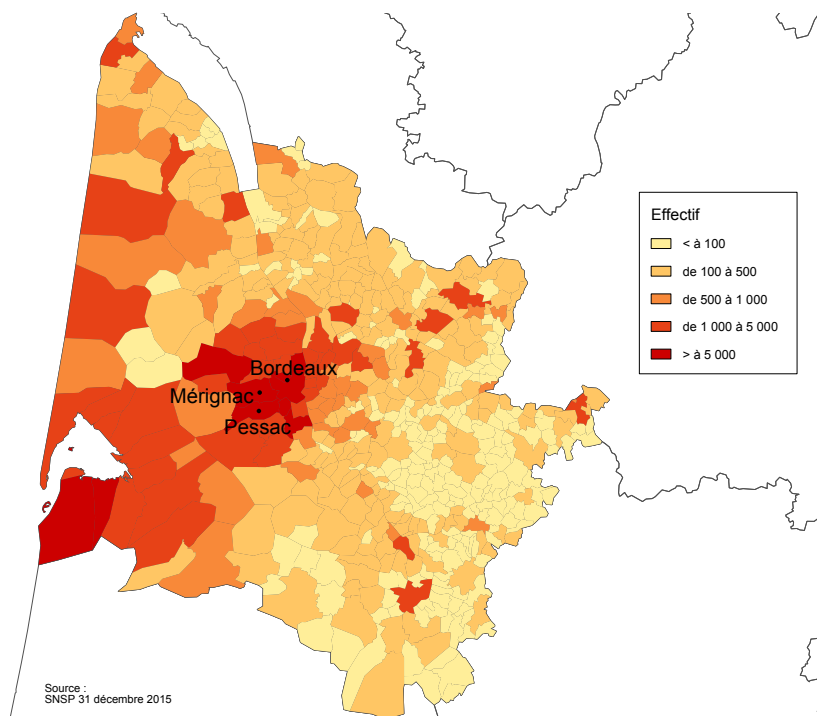
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Bordeaux			
Nombre total de retraités	13 879	20 938	34 817
Retraités percevant un droit direct seul	13 554	14 887	28 441
Retraités percevant un droit dérivé seul	33	1 186	1 219
Retraités percevant les deux à la fois	292	4 865	5 157
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,8%	5,3%	6,3%
Mérignac			
Nombre total de retraités	4 671	7 043	11 714
Retraités percevant un droit direct seul	4 535	4 985	9 520
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	365	374
Retraités percevant les deux à la fois	127	1 693	1 820
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	3,0%	2,8%
Pessac			
Nombre total de retraités	4 386	5 945	10 331
Retraités percevant un droit direct seul	4 277	4 250	8 527
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	297	307
Retraités percevant les deux à la fois	99	1 398	1 497
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	3,1%	2,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 420	3 631	6 051
Droits directs (retraites personnelles)	2 237	2 661	4 898
Droits dérivés (retraites de réversion)	183	970	1 153
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	102	139	241
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	954	487	1 441
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,7 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,8 ans	72,7 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	65,0%	46,4%	54,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	41 049	52 241	93 290
Retraités percevant un droit direct seul	39 604	36 803	76 407
Retraités percevant un droit dérivé seul	278	3 210	3 488
Retraités percevant les deux à la fois	1 167	12 228	13 395
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,6%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 684	2 827	10 511
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,3 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	702 €	560 €	623 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 117 €	940 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,2%	56,3%	41,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

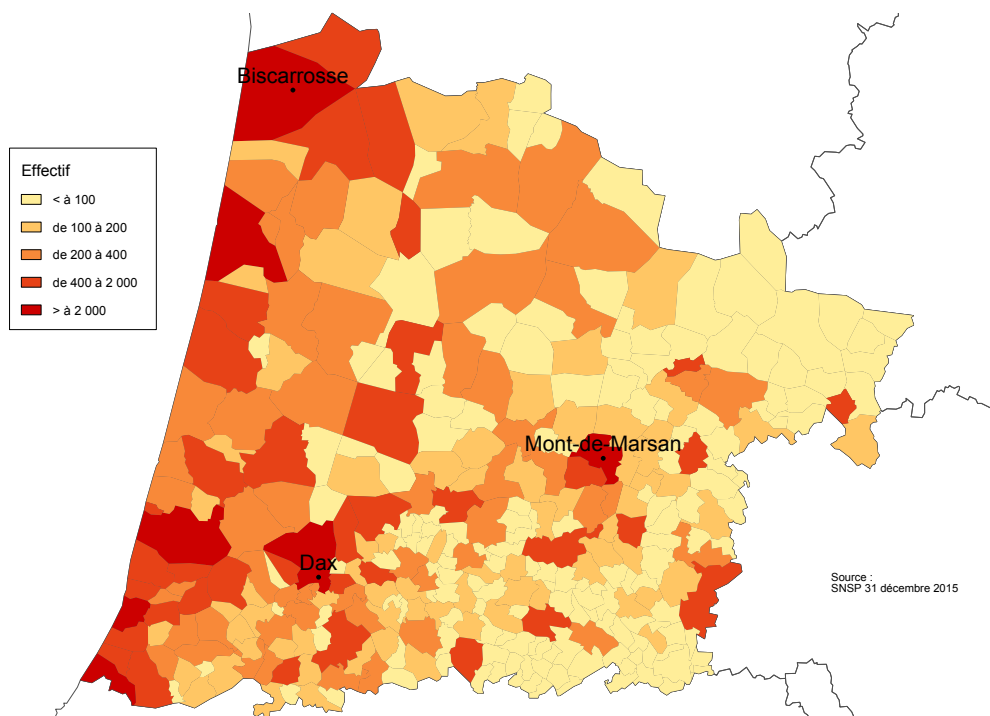
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mont-de-Marsan			
Nombre total de retraités	2 444	3 513	5 957
Retraités percevant un droit direct seul	2 367	2 495	4 862
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	195	201
Retraités percevant les deux à la fois	71	823	894
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,7%	4,3%	4,5%
Dax			
Nombre total de retraités	2 097	3 598	5 695
Retraités percevant un droit direct seul	2 016	2 352	4 368
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	193	209
Retraités percevant les deux à la fois	65	1 053	1 118
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,4%	4,3%	4,3%
Biscarrosse			
Nombre total de retraités	1 661	2 070	3 731
Retraités percevant un droit direct seul	1 633	1 529	3 162
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	90	93
Retraités percevant les deux à la fois	25	451	476
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,0%	1,8%	1,4%

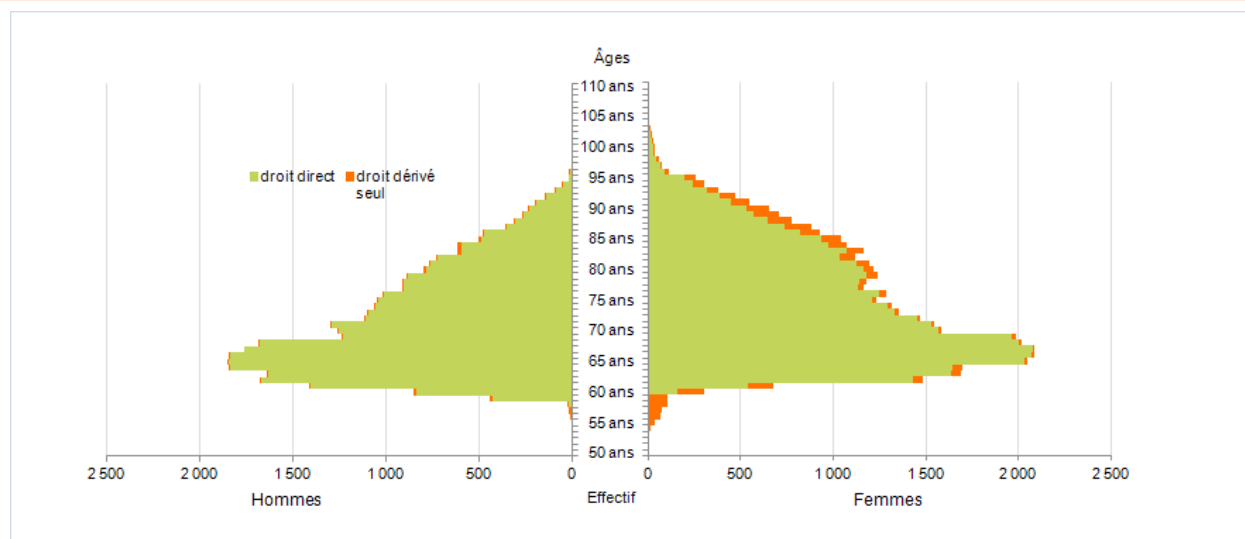
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 013	2 911	4 924
Droits directs (retraites personnelles)	1 830	2 039	3 869
Droits dérivés (retraites de réversion)	183	872	1 055
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	115	149	264
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	724	299	1 023
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,8 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,5 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	70,7%	57,9%	64,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	33 232	42 930	76 162
Retraités percevant un droit direct seul	31 676	29 832	61 508
Retraités percevant un droit dérivé seul	313	2 809	3 122
Retraités percevant les deux à la fois	1 243	10 289	11 532
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,2%	3,9%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 619	1 511	6 130
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,8 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	648 €	541 €	587 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 086 €	925 €	1 007 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	29,5%	61,2%	46,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

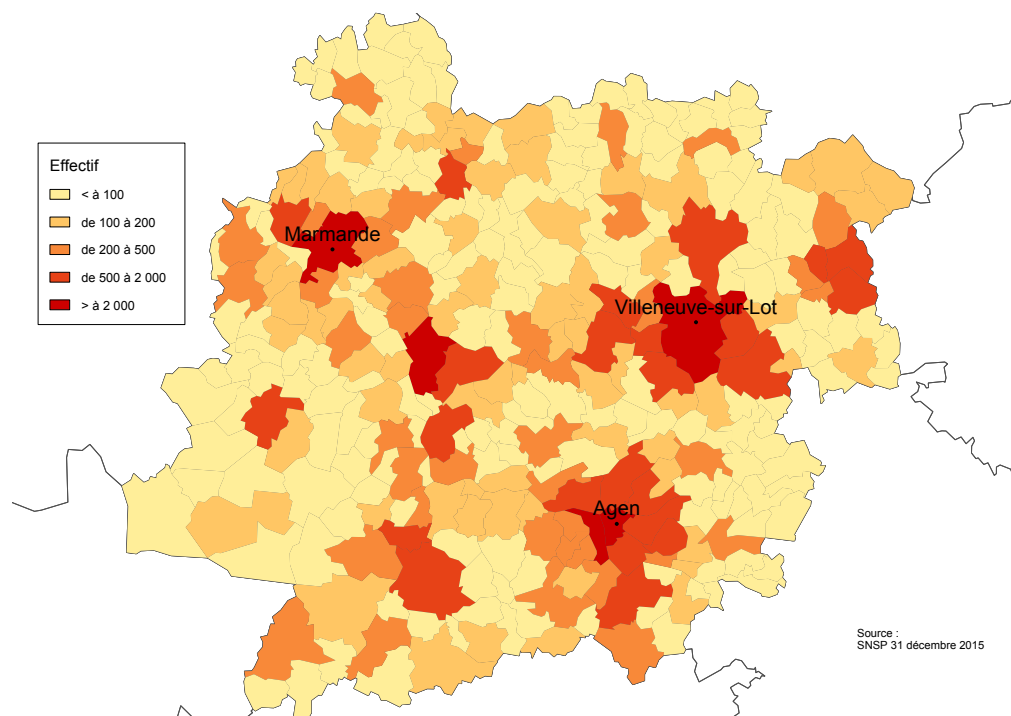
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Agen			
Nombre total de retraités	2 310	3 865	6 175
Retraités percevant un droit direct seul	2 216	2 576	4 792
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	223	234
Retraités percevant les deux à la fois	83	1 066	1 149
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,4%	7,5%	8,2%
Villeneuve-sur-Lot			
Nombre total de retraités	2 536	3 651	6 187
Retraités percevant un droit direct seul	2 426	2 437	4 863
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	248	259
Retraités percevant les deux à la fois	99	966	1 065
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	4,8%	4,7%
Marmande			
Nombre total de retraités	1 903	2 626	4 529
Retraités percevant un droit direct seul	1 814	1 789	3 603
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	145	161
Retraités percevant les deux à la fois	73	692	765
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	4,4%	4,0%

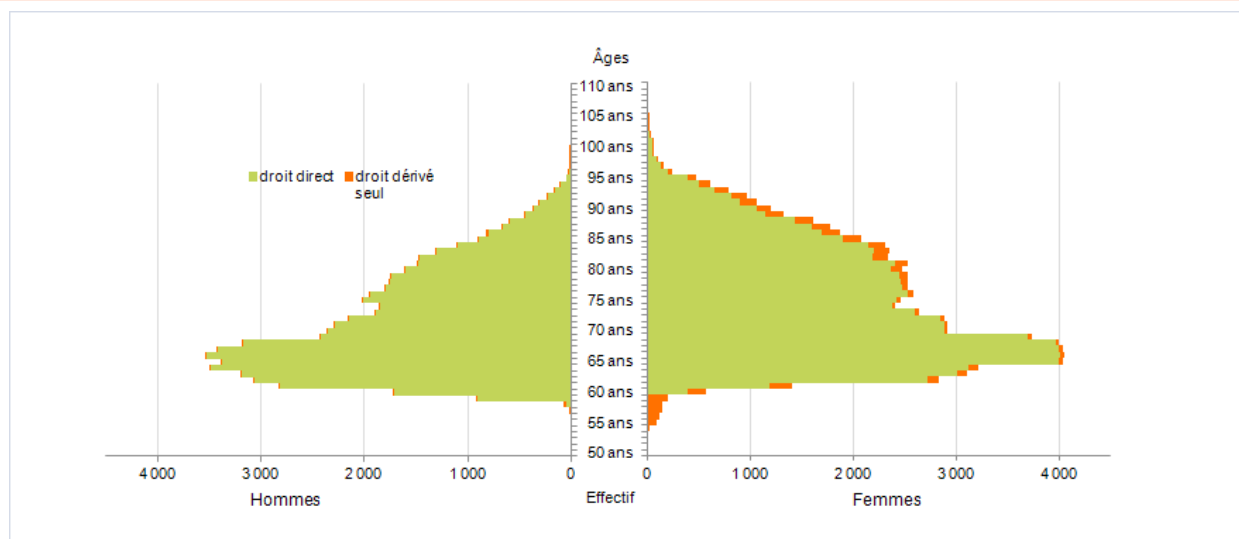
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 821	5 554	9 375
Droits directs (retraites personnelles)	3 583	4 154	7 737
Droits dérivés (retraites de réversion)	238	1 400	1 638
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	177	309	486
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 497	710	2 207
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,8 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,6 ans	73,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,5%	40,1%	48,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	62 997	84 772	147 769
Retraités percevant un droit direct seul	60 783	60 192	120 975
Retraités percevant un droit dérivé seul	433	4 588	5 021
Retraités percevant les deux à la fois	1 781	19 992	21 773
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,4%	3,3%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 230	3 673	13 903
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	748 €	590 €	657 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 136 €	958 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,9%	55,8%	41,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

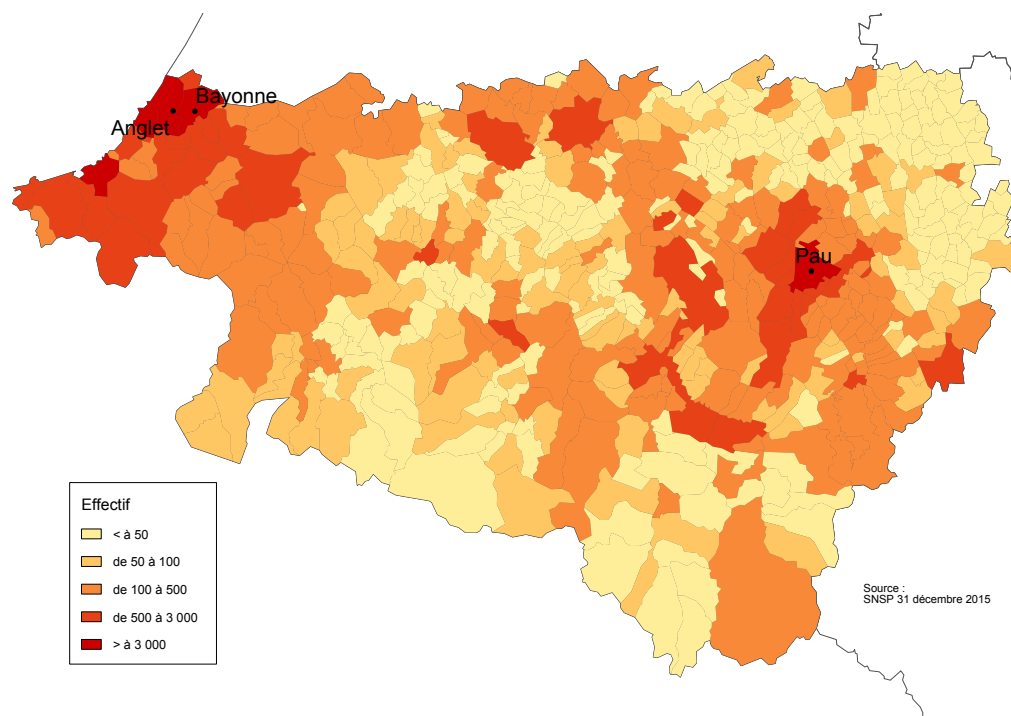
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Pau			
Nombre total de retraités	6 363	9 962	16 325
Retraités percevant un droit direct seul	6 126	6 936	13 062
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	540	560
Retraités percevant les deux à la fois	217	2 486	2 703
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,4%	5,8%	5,7%
Bayonne			
Nombre total de retraités	3 428	5 904	9 332
Retraités percevant un droit direct seul	3 297	3 909	7 206
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	310	332
Retraités percevant les deux à la fois	109	1 685	1 794
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,0%	6,4%	6,3%
Anglet			
Nombre total de retraités	4 154	6 171	10 325
Retraités percevant un droit direct seul	4 037	4 392	8 429
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	301	313
Retraités percevant les deux à la fois	105	1 478	1 583
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,7%	2,7%	2,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.